

PV CE1_19 NOVEMBRE 2025

Présents :

Administration : Mme Campels (présidente de séance), Mme Pénilla, M. Ragouvin, M. Teissonnière, M. Dahmane et M. Jublot

Représentants des parents d'élèves : Mme Hughes, Mme Bocquillon, M. Dumerç, Mme Mahjoubi

Représentant des élèves : M. Ben Youssef et Mme Grossas

Membres siégeant avec voix consultative

Ouverture séance à : 17H05

Nb de personnes votantes présentes : 12

Quorum atteint

Mme Hughes, représentante parents, souhaite faire une déclaration préliminaire au nom de l'association des parents : elle regrette l'absence de représentants des enseignants dans les instances.

La proviseure s'associe à ce constat car cela nuit à la qualité des débats et à la représentativité des points de vue.

M. Roussel souligne qu'il y a eu un mouvement dans la bonne direction puisqu'une liste pour élire des représentants des enseignants a été présentée, mais malheureusement après la date limite.

M. Séguéla abonde dans le même sens.

1. Affaires administratives

1.1. Désignation secrétaire de séance et secrétaire adjoint

Secrétaire de séance : M. RAGOUVIN Idriss

Secrétaire de séance adj : M. DUMERC Jean-Bernard

Pour vote : Unanimité

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

1.2. Adoption de l'ordre du jour

La Proviseure indique qu'une demande d'ajout à l'ordre du jour ne sera pas étudiée (arrivée 10 minutes avant le CE).

M. Séguéla, CFE, s'interroge sur le règlement intérieur du CE et le délai entre une instance et le partage de son compte rendu.

Pour vote : Unanimité

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

1.3. Adoption du PV du CE du 28 mai 2025

Demande d'ajouts de M. Dumerc représentant parent :

3.1.5. Accréditations internationales au Japon (Point 4.1.7 du dernier CE)

En fin de paragraphe :

M. Dumerc rétorque que la réponse ne correspond toujours pas à la question.

Il ne fait aucun doute que les élèves du LFI Tokyo sont suffisamment conseillés sur leur choix d'orientation et sont à même de poursuivre en étude supérieures au Japon s'ils le souhaitent. Il félicite d'ailleurs la direction sur le fait que la proportion des bacheliers continuant en université japonaise ait pu monter de la moyenne historique de 15% jusqu'à 20% pour la dernière promotion.

Cependant, le soucis n'est pas vis-à-vis de l'orientation des élèves en fin de parcours lycée qui préparent leur post-bac et qui sont capables de gérer leur choix d'orientation mais vis-à-vis des parents d'enfants bien plus jeunes en début de parcours voire même qui n'ont pas encore finalisé leurs choix de scolarisation dans notre établissement car ils s'interrogent sur les risques pour la vie future socioprofessionnelle de leurs enfants dans leur pays de naissance, sachant que (comme rappelé dans la question), les trois quarts des enfants français du Japon n'ont pas accès à la scolarité du réseau AEFE. Pour attirer ces familles, il est impératif de communiquer plus clairement sur les débouchés post-bac japonais.

M. Dumerc réitère donc la question.

3.1.6. Accord bilatéral France / Japon sur la SIJ (Point 4.3.3 du dernier CE)

En fin de paragraphe :

M. Dumerc corrige en rappelant que la question n'est pas sur l'accord au niveau universitaire mais sur la définition du programme SIJ dont il a été mentionné aux derniers

CEs que c'est le sujet d'un "accord bilatéral passé entre la France et le Japon pour la section internationale japonaise".

M. Dumerc réitère donc la question.

Mme la proviseure rappelle le cadre réglementaire et administratif applicable à la rédaction du procès-verbal du Conseil d'établissement :

Le chef d'établissement préside le Conseil d'établissement et veille à la régularité de son fonctionnement. À ce titre, il lui revient également de garantir la conformité du procès-verbal, document officiel qui doit rendre compte fidèlement mais de manière synthétique des échanges, des points débattus et des décisions adoptées.

S'appliquent les principes généraux du droit administratif concernant la rédaction des PV de séance :

- le procès-verbal doit présenter l'objet des débats,
- les éléments factuels nécessaires à la compréhension des questions posées,
- ainsi que les conclusions, avis ou décisions rendues.

Il ne s'agit pas d'une retranscription exhaustive des interventions et il n'a pas vocation à reprendre des développements argumentatifs, appréciations personnelles ou analyses individuelles.

Un procès-verbal n'est pas un verbatim, lequel n'est d'ailleurs pas prévu dans les textes encadrant le fonctionnement des instances.

Mme la proviseure indique qu'après réexamen du projet, les éléments essentiels des interventions concernant les points 3.1.5 et 3.1.6 figurent déjà dans le document. Les ajouts demandés reproduisent soit des éléments argumentatifs qui excèdent le périmètre d'un procès-verbal institutionnel, soit des questions qui sont déjà mentionnées dans le texte.

Afin de préserver le caractère officiel, factuel et synthétique du procès-verbal, tout en répondant à la demande de traçabilité des questions posées, Mme Campels propose d'intégrer les formulations suivantes, limitées à la substance factuelle des interventions :

Pour le point 3.1.5 :

« La question est réitérée quant à la nécessité d'une communication plus claire, dès le début du parcours scolaire, à destination des familles qui s'interrogent sur les débouchés socioprofessionnels au Japon. »

Pour le point 3.1.6 :

« M. Dumerc précise que sa question portait spécifiquement sur la définition et la nature de l'accord bilatéral évoqué comme fondement du programme SIJ. »

Ces ajouts permettent de refléter les interventions sans aller au-delà de ce qu'autorise le cadre réglementaire applicable à un procès-verbal.

La Proviseure soumet au vote le PV avec l'ajout de ces 2 propositions.

Pour vote : Unanimité

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

procès-verbaux

1.4. Installation des commissions

CF pièce jointe

Mme Campels informe qu'il n'y a pas de représentants des personnels au CE cette année encore ce qui impacte la composition des commissions.

Pour vote : Unanimité

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

2. Organisation de l'établissement

2.1. Rapport d'activité 2024-2025

Présentation du rapport d'activité par Mme Campels, qui remercie l'ensemble des équipes de l'établissement pour le travail accompli.

Les membres du conseil félicitent la direction pour ce rapport très complet et positif.

Mr. Dumerc demande une clarification sur les effets bénéfiques des caméras de vidéo-surveillance. Il est expliqué que la vidéo-surveillance a pu servir de preuve pour dénouer des situations de conflits ou de vols.

Mr Roussel (conseiller des Français de l'étranger) fait la remarque que ce rapport mériterait (du moins pour une partie) d'être accessible par un plus grand nombre. La direction note la suggestion et va étudier cette possibilité.

2.2. Bilan de rentrée

Pour information

Le bilan des effectifs réels au 10 novembre est présenté et les chiffres suivants sont à noter :

- Primaire : 788 élèves (-3% vs 2024) avec 163 nouveaux élèves ce qui a permis de maintenir les 8 divisions en maternelle alors qu'une fermeture était initialement prévue
- Secondaire : 786 (+4% vs 2024) sur 33 divisions dont 75 nouveaux (-12% vs 2024).

Donc un total d'élèves en légère augmentation : 1574 élèves en 2025 (+0.5% vs 2024). C'est la première fois dans l'histoire du lycée que le secondaire atteint un effectif équivalent au primaire. La diminution au primaire s'explique par une diminution en classes élémentaires (-33 élèves) alors que la montée de cohorte explique l'augmentation effective du secondaire par rapport au primaire.

Mr. Dumerc estime important d'afficher la déclinaison de l'évolution à long terme des effectifs par profils : binationaux franco-japonais, mono-nationaux français, mono-nationaux Japonais et autres.

La direction présentera un tableau de cette déclinaison des effectifs sur cinq ans.

M. Roussel demande à quel moment sera évoquée la carte des emplois. Mme la Proviseure répond que le calendrier a changé cette année. La carte des emplois pour la rentrée 2026 a été traitée au CE de mai 2025, et celle pour la rentrée 2027 sera probablement traitée en mai 2026.

2.3. Calendrier des examens et examens blancs

La proposition de calendrier est présentée.

Présentation faite également en conseil pédagogique et en conseil du second degré.

Ce calendrier est susceptible d'être modifié en fonction du calendrier des examens ponctuels, non connus encore ce jour (en attente validation Madame la Rectrice de Montpellier). Dès la mi-mai, les épreuves pour les élèves de terminale se succéderont, ainsi que celles, à partir de juin, pour les élèves de 1ère et de 3ème. Certaines épreuves entraîneront pour le secondaire une banalisation totale des cours pour les autres classes, en raison de l'impossibilité d'avoir assez de salles et d'enseignants pour assurer dans des conditions satisfaisantes les cours et l'accueil des élèves (priorité donnée aux examens). L'oral du brevet des collèges est prévu le 4 et 5 juin et les dates de l'écrit seront données ultérieurement (non connues à ce jour).

Les dates des épreuves du baccalauréat s'étaleront entre le 3 juin (épreuves des SI) et le 19 juin. Les résultats du bac seront publiés le 24 juin au soir.

Pour information calendaire, la Fête de l'École aura lieu le samedi 23 Mai (30 mai date de repli).

Pour vote : Unanimité

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

2.4. Période de stage des classes de 2nde

Déterminée en conseil pédagogique puis en conseil du second degré.

2 semaines fin juin (22 juin au 3 juillet 2026).

M. Consigny demande s'il est possible d'effectuer un stage hors Japon. La réponse est oui.

Mme Hughes demande s'il est possible de décaler le début du stage jusqu'au 10 juillet. La réponse peut être positive, de manière très exceptionnelle et pour une demande dûment motivée et justifiée, sous réserve d'accord du chef d'établissement.

Pour vote : Unanimité

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

2.5. Programme d'activités de l'association sportive et des clubs 2025-2026

CF pièce jointe pour information

La Proviseure félicite les élèves pour la gestion des clubs et remercie M.Garcia, coordonnateur des clubs pour son investissement et son encadrement. Mr. Dumerc souhaite un rappel des différences d'objectifs entre l'offre du Périodique et de l'Association Sportive : elles sont complémentaires suivant l'âge et les objectifs loisirs/compétition, avec le souci d'éviter la redondance.

Les Clubs sont en plus à la demande des élèves avec un adulte référent pour les clubs sportifs. Quatre nouveaux clubs cette année. Certains clubs ont des modalités d'entrée qui limitent l'effectif.

2.6. Projets pédagogiques, sorties et voyages 2025-2026

CF pièce jointe: projets primaire, projets secondaire, voyages

Coût total des projets pour l'établissement : 5.5 M Yens (2.9 M pour le primaire et 2.6 M pour le secondaire)

Mme Campels tient à remercier les professeurs du primaire et du secondaire pour leur mobilisation, et détaille avec M. Teissonnière, chaque projet de voyage.

A noter que cette année, l'établissement accueille le Prozac Echec (80 compétiteurs attendus).

Pour vote : Unanimité

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

2.7. Indemnités pour missions particulières (IMP)

CF pièce jointe:

Le tableau des IMP a été présenté et validé en Conseil pédagogique et Conseil des maîtres.

Pour vote : Unanimité

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

3. Questions diverses

3.1. Questions des représentants parents

Questions de suivi du dernier CE du 28 mai 2025

1. Psychologue scolaire (Point 3.1.1)

Il a été voté au dernier CE/CA l'embauche d'un(e) psychologue qualifié (japonais ou français) et on peut se féliciter que l'offre soit maintenant publique pour un poste de vacataire deux jours par semaine. Avez-vous reçu des candidatures?

Réponse : deux candidatures ont pour l'instant été reçues, la campagne de recrutement est encore en cours ; le résultat sera présenté aux administrateurs lors du CA du 02 décembre.

2. Charte Voyage (Point 3.1.2)

Peut-on avoir copie de la nouvelle charte de voyage, avec le fait que le plafond

budgétaire n'est maintenant plus applicable aux voyages internationaux dans le cadre de compétitions ou concours organisés de manière régionale ou mondiale?

Réponse : la charte actualisée [est sur le site internet du lycée](#), en remplacement de l'ancienne version.

3. Apprentissage des kanjis (Point 3.1.3)

Primaire: Merci d'avoir mis en ligne la nouvelle présentation, qui décrit le rythme d'apprentissage des kanjis en primaire : https://www.lfitokyo.org/images/2025-2026/Octobre/Parcours_langues_FLTFapeeLFITokyo.pdf

Cependant, cette présentation est difficile à trouver sur le site internet car n'étant pas liée à la page principale => pédagogie => élémentaire

<https://www.lfitokyo.org/index.php/offre-pedagogique/ecole-elementaire> Pourrait-on rajouter un lien?

De plus, apparemment, la brochure en ligne n'a toujours pas été mise à jour, seule celle de 2023 étant disponible depuis la page => pédagogie => élémentaire

<https://www.lfitokyo.org/images/2023-2024/Septembre/Brochure-langues-primaire-LFITokyo-jp-2023-0706.pdf>

Secondaire: Merci pour la publication du document

<https://www.lfitokyo.org/images/2024-2025/Avril/Parcours-v2.pdf>

Cependant, ce document ne précise pas les objectifs du rythme d'apprentissage des kanjis en secondaire, qui est une information quantitative fondamentale pour notre population franco-japonaise et disponible auprès de l'équipe enseignante japonaise.

Pourriez-vous rajouter ce tableau, comme il est fait pour le primaire?

De plus pourrait-on avoir un lien depuis: <https://www.lfitokyo.org/index.php/offre-pedagogique/secondaire>

Général : Pourrait-on mettre à jour la page principale "Parcours des langues" avec les derniers documents? <https://www.lfitokyo.org/index.php/offre-pedagogique/parcours-de-langues>

Réponse : le site et les documents tels que l'établissement veut les faire apparaître sont à jour (réponse déjà donnée lors du CE du 28 mai 2025). A été ajouté le document récapitulatif travaillé conjointement entre la direction du lycée et les FLT. Tous les documents concernant les Langue Vivante se situent dans la rubrique "offre pédagogique" sous-rubrique "parcours de langues".

La Proviseure confirme que c'est un choix des enseignants et de la Direction de ne pas faire figurer le document du rythme d'apprentissage des kanjis en secondaire sur le site.

M.Dumerc insiste que c'est une information quantitative fondamentale pour notre population franco-japonaise car il y a un nombre obligatoire de kanji dans l'éducation nationale au Japon et que c'est un paramètre socio-professionnel fondamental pour tous

Mme Penilla, COCAC adjointe, indique que c'est le cas dans les écoles japonaises, mais pas au LFI Tokyo.

4. Equivalence CEFR et JLPT (Point 3.1.4)

Comme demandé précédemment, pourrait-on communiquer sur l'équivalence CEFR européen et JLPT japonais pour faciliter la compréhension des français du Japon qui ne connaissent que le second. Il ne s'agit simplement que d'une information d'intérêt général sur la référence nationale (au Japon) sans aucun impact sur notre programme pédagogique lui-même. Cela permettrait aux parents d'avoir une meilleure compréhension, en communiquant avec une échelle qui est connue dans la population générale. L'information officielle est ici: https://www.jlpt.jp/e/about/cefr_reference.html

Réponse : réponse déjà donnée lors du CE du 28 mai 2025

5. Accord bilatéral France / Japon sur la SIJ (Point 3.1.6.)

La réponse qui a été faite lors du dernier CE ne correspondait pas à la question (La réponse faisait référence à l'accord mutuel entre les deux associations universitaires incluant la reconnaissance du BFI, et non au programme de la "nouvelle" SIJ commençant au primaire). Depuis, la réponse qui a été obtenue de manière orale et informelle est qu'un tel accord avec le ministère japonais de l'éducation nationale sur la "nouvelle" SIJ en particulier n'avait pu être identifié. Pourriez-vous donc bien confirmer qu'il n'y a pas de programme formel spécifique pour la SIJ "nouvelle" génération démarrant en élémentaire et allant jusqu'à la 4ème cette année, ni par le MEN français seul, ni avec le MEXT japonais?. Notre compréhension est qu'il existe un programme de la SIJ "historique" du BFI (à partir de la seconde) publié sur le site du MEN ainsi que le programme créé pour cette "nouvelle" SIJ localement par l'équipe enseignante (donc de manière indépendante) sur le site du lycée, est-ce bien cela?

Réponse : il n'y a pas de "nouvelle" ou d'"ancienne" SIJ : le parcours de la section internationale japonaise est identifié depuis l'élémentaire jusqu'à la terminale. La réponse faite lors du CE du 28 mai était bien la réponse à la question alors posée sur l'accord de coopération bilatéral.

Pour clarifier concernant le programme en lui-même de la SIJ :

Liste des textes officiels (cadre légal et réglementaire) :

- Textes généraux & cadres

Code de l'éducation — articles D.421-131 et suivants (définition et création des sections internationales).

Arrêté du 11 mai 1981 relatif aux sections internationales d'école élémentaire.

Arrêté du 28 septembre 2006 relatif aux sections internationales (modalités d'ouverture, épreuves d'aptitude, fonctionnement au collège/lycée).

Arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux sections internationales de lycée (mise à jour de l'organisation des SI au lycée).

Décret et arrêtés 2021 (notamment mesures instituant les classes menant au BFI / dispositions transitoires).

- Textes spécifiques au Japonais / BFI

Arrêté du 28 janvier 2022 fixant le programme de langue et littérature pour la classe de seconde des sections internationales japonaises (annexe : contenu et objectifs).

Arrêté du 28 janvier 2022 (distinct) fixant le programme d'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique (ACL) en japonais pour les classes de première et terminale menant au Baccalauréat Français International (BFI).

Note de service du 15 décembre 2021 relative au parcours des classes de première et terminale menant au BFI (organisation générale du parcours, conditions d'évaluation, mention sur le diplôme).

Arrêté du 24 septembre 2021 fixant le programme de l'enseignement de « Connaissance du Monde » (CdM) pour les classes de première et terminale menant au BFI.

Notes de service / Bulletin Officiel précisant les listes d'œuvres limitatives et les programmes littéraires (ces listes sont périodiquement publiées dans le BO).

Synthèse pédagogique par niveau :

École élémentaire (CP → CM2) :

Cadre : encadré par l'arrêté de 11 mai 1981 et les dispositions du Code de l'éducation. L'équipe pédagogique définit la mise en œuvre concrète.

Objectifs : acquisition progressive des bases orales et écrites de la langue (syllabaires, initiation aux kanji), découverte culturelle.

Organisation / horaires : non normalisés à l'échelle nationale dans un nombre d'heures obligatoires unique — décidés par l'établissement et selon l'agrément de la section.

Collège (6e → 3e) :

Langue & Littérature japonaise : enseignement structuré spécifique).

DNL (discipline non linguistique) : l'Histoire-Géographie est la DNL la plus fréquente et peut être partiellement enseignée en japonais selon l'arrêté de la section.

Examen : possibilité de présenter le DNB « option internationale » avec épreuves orales en langue de section.

Lycée — Seconde :

Programme : l'arrêté du 28 janvier 2022 fixe le programme de langue et littérature japonaise pour la seconde SIJ (annexe détaillée : objectifs, compétences, listes de thèmes/genres à travailler).

Rôle : année de consolidation et de transition vers le cycle terminal BFI.

Lycée — Cycle terminal (1re & Terminale) — Parcours BFI :

ACL (Approfondissement Culturel et Linguistique) — enseignement de lettres en japonais (programme fixé par arrêté, œuvres limitatives pour la terminale publiées périodiquement au BO).

DNL (Histoire-Géographie) — enseignée partiellement en japonais ; ses modalités sont définies dans les textes BFI et les arrêtés disciplinaires.

CdM (Connaissance du Monde) — enseignement centré sur des problématiques contemporaines et culturelles, avec un projet individuel évalué oralement en fin de terminale.

Programmes littéraires limitatifs : publiés au BO (renouvellement par moitié tous les ans, cycles pluriannuels)

Niveau attendu : exigeant en fin de terminale (capacité d'analyse littéraire et d'argumentation en japonais).

Épreuves BFI : écrits et oraux dédiés (littérature ACL, oral du CdM, DNL) ; coefficients et modalités fixés par note de service/BO.

Modalités d'évaluation et examens

DNB - Option internationale : épreuves spécifiques en fin de 3e pour les candidats inscrits en section internationale.

Baccalauréat (BFI) : épreuves écrites et orales spécifiques définies par arrêté et note de service (ACL écrit/oral ; CdM oral projet ; épreuve liée à la DNL). Les convocations, coefficients et épreuves sont précisés chaque année par BO.

M. Dumerçre remercie pour cette réponse exhaustive.

Il admet que l'appellation « nouvelle » SIJ et la SIJ « historique » est une simplification de langage pour différencier :

- la SIJ à partir de la seconde et dont la définition est publiée sur le site du MEN, qui

existe depuis longtemps et menant à l'option BFI. Cette SIJ est disponible aux élèves pour qui le Japonais est une langue étrangère

- le parcours de langues SIJ créé plus récemment et spécifiquement à notre établissement pour les élèves de langue maternelle japonaise qui démarrant en élémentaire et allant jusqu'à la 4ème cette année. C'est de cette deuxième SIJ dont il est question.

Mme Hughes clarifie que le souci est notamment la jonction qu'il faudra faire entre les cohortes SIJ JLM montant depuis le primaire et la SIJ JLE pour le BFI qui commence en 2nde.

Mme Campels précise qu'en ce qui concerne la SIJ, il s'agit bien d'une même section internationale japonaise, dans sa continuité, depuis le CE1 jusqu'à la Terminale (la SIJ lycée n'est pas réservée aux élèves JLE et la SIJ primaire et collège aux élèves JLM) : il n'existe pas de SIJ JLM ou de SIJ JLE, quel que soit le moment du parcours.

Suite à un long échange, M. Dumerc propose de simplifier la question comme suit : *Est-ce que l'objectif de l'établissement est bien d'offrir aux élèves le choix d'une orientation en phase avec leur projets professionnels et personnels et si oui, est-ce que ce choix inclut bien pour les enfants franco-japonais nés au Japon, la préparation d'une vie socio-professionnelle dans leur pays de naissance, en plus du choix de poursuivre leur étude hors du Japon, notamment en France.*

Réponse : La proviseure insiste sur la priorité donnée au parcours des élèves (que ce soit en France, au Japon ou à l'étranger).

Nouvelles questions

6. Harcèlement/ climat scolaire (PHARE)

Comment se passe la prévention du harcèlement au sein des classes? Quel est le protocole appliqué en cas de harcèlement?

Réponse : Trois listes de diffusion ont été créées au regard des trois équipes intervenantes dans le dispositif :

- L'équipe MPP (Méthode de Préoccupation Partagée) assure la première prise en charge des situations de harcèlement. Il s'agit d'une méthode non-confrontante, sans sanction immédiate.

Lorsque la situation le permettra, ce sera la méthode utilisée et les collègues de cette équipe assureront alors les divers entretiens nécessaires. Cette méthode suppose de laisser le temps nécessaire (2 semaines environ) à l'équipe pour réaliser ces entretiens et

permettre de renverser la situation. D'autre part, les parents de l'élève "harceleur" ne sont pas contactés à ce stade de la procédure. L'objectif est de faire prendre conscience à l'élève que ce qu'il fait blesse ou dérange quelqu'un et de l'amener à faire preuve d'empathie, afin de corriger son attitude de lui-même, sans pression extérieure.

- L'équipe Ambassadeur a pour vocation de former et d'accompagner une équipe d'élèves ambassadeurs, chargés d'être des référents, intermédiaires auprès de leurs camarades.
- L'équipe prévention est chargée de la communication et de l'organisation des événements ou des actions relevant de ce programme.

Tous les cas traités avec cette méthode jusqu'à aujourd'hui ont été résolus.

Deux coordonnateurs du dispositif : directeur pour le primaire et CPE pour le secondaire.

Une boîte mail cellule-bien-etre@lfitokyo.org a été créée avec une répartition par jour pour traiter les messages. Elle constitue un point d'entrée de déclaration de situations éventuelles ou de demande d'information. Ceci en plus de la boîte aux lettres physique placée devant l'infirmerie du site principal et des sollicitations dont chaque personnel peut être destinataire.

Voir l'organigramme de l'équipe bien-être pour cette année scolaire ainsi qu'un schéma récapitulant la prise en charge de situation de harcèlement.

Coordinateurs :

Primaire : Richard TEISSONNIERE (Directeur)

Secondaire : Guillaume JUBLOT (CPE)

Equipe préoccupation partagée (equipe-mpp@lfitokyo.org)

Primaire :

Stéphanie BERARD

Caroline DOVILLERS

Anne-Sophie NUFFER

Secondaire :

Adeline HURET

Manon LA VIOLETTE-SIMARD

Chloé MUSSARD

Delphine ICHINOHE

Pascal RITTER

Infirmerie :

Quentin JOUFFE

Equipe Ambassadeurs / Ambassadrices (ambassadeurs-phare@lfitokyo.org)

Secondaire :

Gilles MASTALSKI

Matthieu SEGUELA

Equipe Prévention (equipe-prévention-phare@ifitokyo.org)

Primaire :

Tahar DALI

Chloé BAUDET

Frédéric OLLIVIER

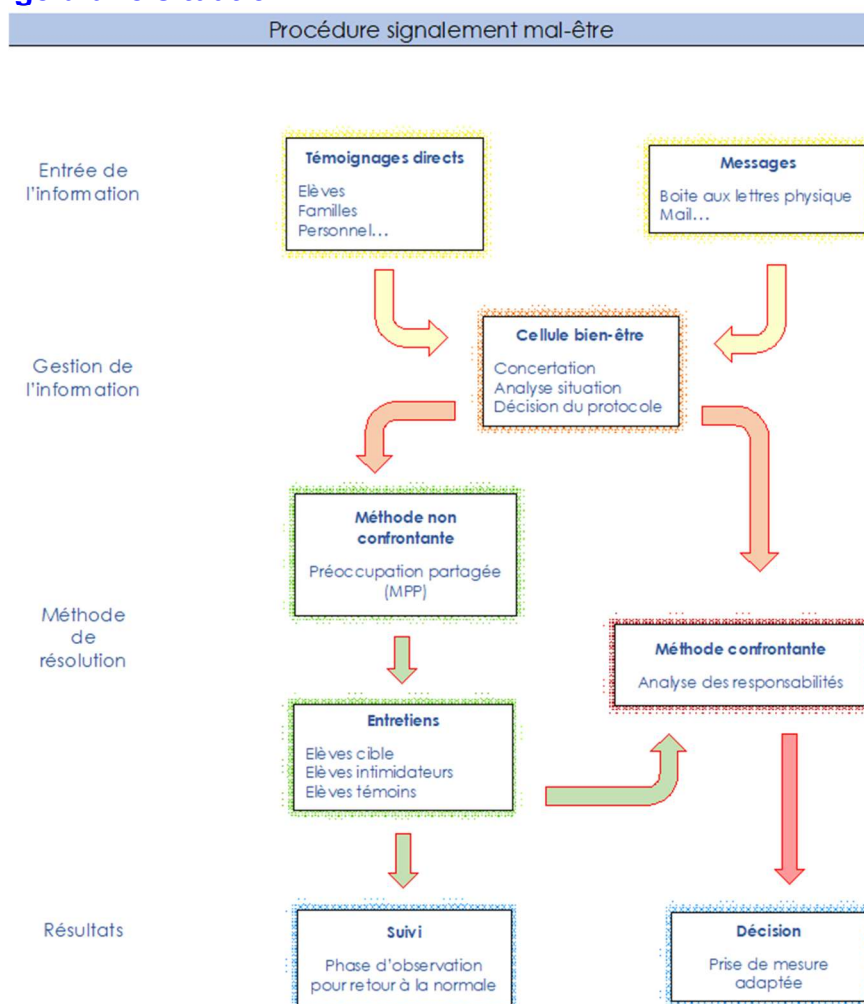
Secondaire :

Sylvaine CARIO

Jennifer TRICAN

Mylène NAKANO

Prise en charge d'une situation :



Mme Hughes suggère que toutes ces informations soient plus visibles et accessibles en les mettant par exemple sur le site du LFIT dans un menu spécifique.

7. Température des classes

Y a-t-il une règle quant à la régulation de la température des salles de classes et des couloirs au sein de l'établissement ? Lors des périodes de canicule du début de l'année, certains enseignants ont refusé d'allumer la climatisation, alors que dans d'autres salles de classes les élèves devaient mettre un pull. Y a-t-il des températures limites à ne pas dépasser (dans un sens ou dans l'autre?). Si ce n'est pas le cas, nous souhaiterions que ces limites soient posées (dans la commission adaptée) et appliquées.

Réponse : le protocole prévoit un changement aux vacances d'automne et de la Golden week, avec des températures préréglées à 19° en mode chauffage et 24° climatisation. Chaque espace classe et bureau peut cependant être géré individuellement et les températures peuvent être modifiées.

Il serait bon de faire confiance à l'enseignant, c'est l'adulte qui peut juger de l'utilité d'actionner le chauffage ou la climatisation dans sa classe.

8. Restauration:

Le système de restauration a changé cette année. Les parents peuvent accéder à un portail en ligne qui leur permet de suivre les passages à la cantine et de gérer le compte cantine de leur enfant. On trouve le lien de ce portail sur le site internet du lycée. Il ne nous semble pas avoir reçu d'explications du lycée sur ces changements. Quels en sont les objectifs?

Réponse : Un email informatif a été envoyé aux familles le 7 juillet 2025 puis le 9 juillet. Un email complémentaire a été envoyé le 18 novembre. Le système permet d'avoir un suivi des passages à la cantine, quel que soit le régime, bento ou demi-pensionnaires. Il permet également à Cezars Kitchen de pouvoir gérer la vente des repas exceptionnels et aux familles de pouvoir payer par Paypal en ligne. La facturation reste inchangée pour les élèves demi-pensionnaires.

9. Piscine:

Les élèves n'ont accès que peu de temps dans l'année à la piscine qui est extérieure de par la météo, et même les jours de beau temps, les problèmes sont récurrents depuis ces dernières années. Pourquoi la piscine a-t-elle été fermée pendant les 3 dernières semaines avant les vacances de la Toussaint?

Réponse : La décision de fermer la piscine 2 semaines avant la fin des cours de natation résulte d'une situation de contamination de l'eau nécessitant un nettoyage en profondeur de minimum 10 jours.

Le processus de décontamination nécessaire comprend :

- Évacuation de 50% de l'eau contaminée de la piscine
- Nettoyage approfondi des parois, du fond et des équipements (brossage, aspiration)
- Traitement de choc au chlore pour éliminer les micro-organismes
- Rééquilibrage chimique de l'eau (pH, chlore, alcalinité)
- Tests microbiologiques pour vérifier l'efficacité du traitement
- Période de stabilisation avant réouverture

Face au manque de temps disponible avant la fin de la période des cours de natation, la fermeture anticipée était la seule décision responsable d'un point de vue sanitaire et légal.

Mesures Préventives pour l'année Prochaine : l'établissement travaille sur plusieurs axes d'amélioration :

1. Renforcement du programme de maintenance préventive
2. Gestion optimisée de l'utilisation
3. Renforcement des règles d'hygiène
4. Investissements en équipement

10. L'IA au LFIT:

L'intelligence artificielle bouleverse de très nombreux domaines, y compris l'enseignement, en particulier au collège et au lycée, où elle remet en cause les méthodes traditionnelles d'apprentissage et d'évaluation. L'IA peut être perçue négativement voire subie comme une menace par certains (fraudes par les élèves, perte de sens des devoirs et des travaux personnels). Ce constat pose la question de la place de l'IA dans l'enseignement en 2025 et au-delà : la bannir, la subir, la conquérir? Serait-il possible d'en faire un levier pédagogique et d'intégrer l'IA de manière constructive dans les pratiques éducatives ? Fort de ce questionnement, avez-vous déjà abordé ce défi ou peut-être même initié une réflexion collective ? Ce type de démarche, généralement étalée dans le temps, s'accompagne souvent d'ateliers de découverte suivis d'échanges et de réflexions pour imaginer et concevoir des solutions. Il est permis d'imaginer de convier des parents d'élèves dont c'est l'expertise (ou celle de leur collègues) à animer des ateliers de découverte. Quel est votre sentiment à cet égard?

Réponse : Au primaire, 2 formations ont été proposées par le référent numérique sur ce thème : présentation de plusieurs applications éducatives intégrant l'intelligence artificielle, validées par le MEN, conçues pour :

- favoriser la différenciation pédagogique,
- proposer un suivi personnalisé des apprentissages,
- enrichir nos pratiques de classe au quotidien.

Date : mercredi 8 octobre et mercredi 19 novembre 13h/15h

Au secondaire, plusieurs enseignants ont été ou se forment chaque année dans le cadre de l'offre de formation de l'IRF (thème de formation majeur depuis plusieurs années). Le référent numérique propose également des sessions de formation en interne. La question de l'IA dans l'enseignement, les pratiques pédagogiques ainsi que celle de son utilisation par les élèves, est un sujet essentiel pour les équipes enseignantes.

11. Image du Lycée vis-à-vis du voisinage

Un panneau trilingue (japonais/anglais/français) a récemment été aperçu dans la gare de Shin-Itabashi, demandant de ne pas gêner le passage des autres usagers en évitant de marcher à plusieurs côte-à-côte (en particulier les collégiens et lycéens). Le LFI Tokyo compte-t-il faire une communication auprès des parents et des élèves à ce sujet ? Si oui, d'autres points pourraient-ils être ajoutés à cette communication, tels que :

- Pour les élèves de l'annexe : ne pas emprunter les petits chemins privés (un panneau en français à ce sujet, y est affiché), mais la route principale
- Ne pas traverser hors des passages piétons, et encore moins juste devant les bus scolaires
- Prendre soin du petit érable situé dans le parc près de l'école

Réponse : le lycée prend bonne note de ces suggestions intéressantes et va s'appuyer dessus pour une communication aux élèves et aux familles.

3.2. Questions des invités

Questions de M. Roussel

1. Programme EVAR / EVARS : un premier état des lieux de la mise en place de ce programme depuis cette rentrée.

Réponse : Primaire : la progression EVAR par niveau présenté au Conseil d'École de mai 2025 (3 séances annuelles) est appliquée. Elle fait partie des activités d'enseignement « normales » prévues dans le programme.

Secondaire : une communication va être faite aux familles à partir des supports officiels d'une part et d'une individualisation par niveau d'autre part. Le programme interne établi l'an dernier doit être réévalué et revu par les enseignants en fonction du nouveau cadre paru en 2025, et le partage entre les enseignants de ce nouveau programme.

2. Dispositif contre le harcèlement : ce qui a déjà été fait et ce qui est prévu pour cette année scolaire. Y aura-t-il des nouveautés par rapport aux années précédentes ? (quel rôle pourrait y jouer le ou la psychologue à partir de janvier ?)

Réponse : CF réponse ci-dessus à la question des représentants parents

3. Élèves à besoins éducatifs particuliers : premier état des lieux de la mise en place du dispositif "DAIS" prévu pour démarrer à cette rentrée.

Réponse : 8 élèves du CP à 4ème, sur la plage horaire de 12h45 à 16h15 en fonction des emplois du temps établis et des activités prévues avec les enseignants des classes. Dispositif très adaptable et évolutif.

Le dispositif permet l'adaptation des modes d'apprentissages, aux enfants de prendre confiance en eux, de dialoguer cas par cas avec le professeur, de progresser à leur rythme en toute sécurité et sereinement.

Le DAIS permet aux élèves de se poser, d'avoir un endroit calme avec la possibilité de travailler sur différents supports, de bouger...

Il permet également au groupe-classe de "souffler" pendant ces moments où les élèves concernés peuvent avoir du mal à se concentrer ou suivre.

Un bilan complet sera présenté en fin d'année scolaire.

4. Smartphones : état des lieux de la réflexion et des dispositifs en place ou envisagés pour permettre une pause des smartphones pendant la journée scolaire.

Réponse : pour rappel, l'utilisation des téléphones portables est interdite dans l'enceinte de l'établissement, sauf :

- pour les lycéens, dans leur jardin
- dans le cadre d'activité pédagogique, pour tous les élèves, sous l'autorité d'un adulte
- en salle d'étude, toujours sous l'autorité d'un adulte, pour consulter Pronote.

Une rencontre a eu lieu récemment avec des parents s'investissant dans le projet Pacte Smartphone : des pistes plutôt dans un premier temps à destination d'une sensibilisation aux parents ; la direction du lycée a incité les parents engagés dans cette démarche à se rapprocher des FLT afin que l'on puisse avoir un cadre de discussion défini et représentatif.

Fin du CE à 19h30